

Communiqué de presse

Mercredi 18 septembre 2024



Une solution de rénovation énergétique clé en main dédiée aux particuliers



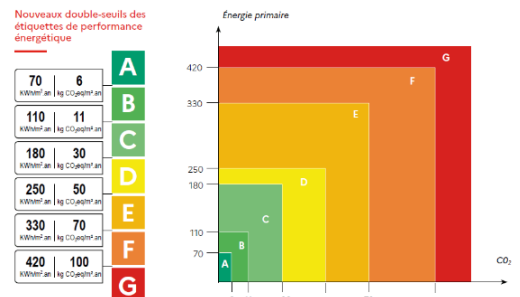
Né de l'expertise de Bouygues Construction dans les travaux dédiés à la rénovation énergétique de l'habitat, Kléom est un nouvel acteur entièrement dédié aux projets des particuliers. L'entreprise propose une offre adaptable et clé en main pour accompagner les particuliers de A à Z dans leurs projets de rénovation énergétique : du diagnostic à la réalisation des travaux, au suivi administratif et à la collecte des aides, Kléom propose en outre une mise en relation avec des partenaires bancaires pour le financement des travaux (« reste à charge » une fois les aides déduites). Initiée dans les régions Bretagne et Pays de la Loire, l'offre Kléom sera progressivement étendue à la Normandie puis à la région Hauts de France à compter de 2025 et pourra ensuite être déployée nationalement.

Accélérer la transition de l'immobilier vers la neutralité carbone

L'immobilier est un levier essentiel de la transition énergétique. La loi Climat & Résilience du 22 août 2021 vise à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone en 2050, avec un objectif intermédiaire de - 40% d'ici 2030. Sachant que 80% des logements qui constitueront le parc immobilier 2050 sont déjà construits, la rénovation énergétique constitue donc un enjeu majeur des prochaines années. En France, on dénombre 4,8 millions de passoires thermiques, en d'autres termes des logements énergivores classés F ou G selon leur Diagnostic de Performance Energétique (DPE)*. Dès 2025, il sera interdit aux propriétaires de louer leurs biens classés G et cette interdiction sera étendue aux logements classés F en 2028. Les logements concernés deviendront impropres à la location et des travaux de rénovation énergétique deviendront nécessaires. En outre, dans le cadre de la vente de logements énergivores, un audit énergétique comportant des propositions de travaux devra être réalisé. Pour réaliser des économies d'énergie et valoriser son patrimoine, la rénovation énergétique est par conséquent devenue une priorité. Pour autant, les propriétaires sont souvent confrontés au nombre et à la complexité des dispositifs d'aides à la rénovation (TVA réduite, Ma prime Renov, CEE, éco-PTZ...) et ont besoin d'un interlocuteur fiable pour les accompagner dans leurs projets.

Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE)

Obligatoire à l'occasion de la vente d'un logement ou d'un bâtiment, lors de la signature d'un contrat de location d'un logement ou d'un bâtiment d'habitation, le DPE, qui a fait l'objet d'une refonte totale depuis le 1er juillet 2021, mesure la performance énergétique du bâtiment en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.



Un accompagnement des particuliers de A à Z

Créé en 2023, Kléom est issu d'un programme d'intrapreneuriat de Bouygues SA et permet de mettre l'expertise du groupe Bouygues Construction au service des particuliers dans leur projet de rénovation énergétique. Patrick Lecuirot, son président, explique :

“Nous sommes une équipe d'experts issue du groupe Bouygues Construction, passionnés par les enjeux de la rénovation énergétique et convaincus de la nécessité d'accélérer la transition écologique. Notre ambition est de faciliter la mise en œuvre qualitative de solutions performantes qui génèrent de véritables économies et améliorent le confort de vie des particuliers”.

Kléom répond ainsi aux problématiques des particuliers qui souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique pour réduire leur empreinte carbone, réaliser des économies dans un contexte de hausse du prix de l'énergie, améliorer le confort de leur logement ou valoriser leur bien en vue de sa location ou de sa vente. Via un interlocuteur unique, le chargé de Projet Kléom, l'entreprise propose un accompagnement sur mesure tout au long du projet sur tous ses aspects, offrant une réponse adaptée à la complexité de la réglementation, qu'elle soit technique ou financière ; évaluation et diagnostic avant travaux, déclaration préalable, gestion et suivi administratif, réalisation des travaux, préparation des dossiers de subventions jusqu'à la mise en relation avec un mainteneur.

À travers l'offre Kléom, les particuliers peuvent donc bénéficier de la fiabilité d'une entreprise adossée à un groupe solide et reconnu pour son savoir-faire, notamment en matière de rénovation thermique des logements (Bouygues Bâtiment Grand Ouest a déjà rénové thermiquement plus de 10 000 pavillons pour des bailleurs sociaux) et se préserver de l'éco-délinquance, les cas de fraudes ayant malheureusement été nombreux ces dernières années. Kléom s'appuie sur le réseau des filiales régionales de Bouygues Construction pour la réalisation des travaux qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et s'engage sur la qualité des travaux par la garantie de l'étiquette énergétique atteinte après travaux. Enfin, l'entreprise propose une offre Produit performante pour améliorer efficacement le confort énergétique des logements : isolation des façades (par l'intérieur ou l'extérieur), isolation de la toiture et du plancher, menuiseries extérieures, pompes à chaleur air/eau pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, systèmes de ventilation, panneaux photovoltaïques et borne IRVE (borne de recharge pour véhicule électrique).



Des démarches administratives simplifiées

Même s'ils sont familiarisés avec le DPE, les particuliers se retrouvent bien souvent confrontés à la complexité des subventions et dispositifs mis en place par l'état et les collectivités pour les encourager à rénover leur logement ; TVA réduite, dispositif "Ma Prime Renov", Certificats d'économie d'énergie, éco-PTZ, aides locales (régions, départements, communes...). L'accompagnement de Kléom répond à cette problématique en aidant les particuliers à identifier les aides et subventions dont ils peuvent bénéficier en fonction de leur projet mais aussi à réaliser pour eux les démarches nécessaires permettant d'en bénéficier.

www.kleom.pro

Ma Prime Renov : *cette aide accessible pour une résidence principale varie en fonction des revenus et de l'ampleur des travaux. Cumulable sous certaines conditions avec d'autres dispositifs (éco-PTZ, CEE), elle peut atteindre 90% du montant des travaux pour les foyers les plus modestes et dans le cas d'une rénovation de passoire énergétique, sans nécessité d'avancer l'aide qui peut être directement déduite du montant des travaux.*

A propos de Bouygues Bâtiment Grand Ouest :

Chez Bouygues Bâtiment Grand Ouest, filiale de Bouygues Construction, nous sommes présents dans le grand ouest de la France, en Normandie, Picardie, Bretagne et Pays de la Loire, via un réseau de proximité de 10 agences. Nos 1 100 collaborateurs interviennent en conception, construction et rénovation dans les domaines de l'habitat, des ouvrages fonctionnels, des opérations multi-produits, de l'industrie et de l'environnement, offrant à nos clients une gamme complète de savoir-faire allant du développement et de la conception du projet jusqu'à son exploitation/maintenance. Nos chantiers s'appuient sur les forces existantes du tissu économique régional en sous-traitant de nombreux lots à des entreprises locales et régionales. Acteur de l'emploi, nos chantiers sont également au service de l'insertion et de la formation. Nous contribuons ainsi au maintien et au développement de l'emploi sur le territoire.

www.bouygues-batiment-grand-ouest.fr

[Instagram : bouygues batiment go](#)

Contact presse

OXYGEN / Carole Huet / 06 03 49 67 80 / caroleh@oxygen-rp.com